



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2025-02-04/02
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

...

SEANCE
DU 4 FÉVRIER 2025

...

L'An deux mille vingt-cinq, le 04 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 28 janvier 2025, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Claude Royoux, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Kitty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M JARRY Jacky, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M ROUSSEL Cédric, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme LEMONNE Christine, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M PERRIN Marc, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, Mme LAGOUGE Nathalie, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel, M CHAPLAIS Robert, M CLOMENIL Joël, Mme FURON Chantal, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, M CORNE Laurent, M ZAYANI Abdé, M MAILLARD Jean-Marie, Mme HANNOTEAU Maryvonne, Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane,

Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Monsieur CORREA Thierry suppléant(e) de SUPPLICIAU Bruno.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN, Monsieur Hervé GILLES a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Monsieur Fabrice BOSSUYT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Chantal

NUGUES-VILLETTE, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame MARTIN Rosine, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur JUPILLE Pascal, Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle, Monsieur MOMPER Jean-Luc, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur MAMMERI Rachid, Monsieur CONFAIS Stephane, Monsieur TANGUY Martial, Monsieur DULONDEL Michel, Madame SAVEL Frédérique, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur LESELLIER Guy, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame RIVIERE Eveline,

● ● ●

Accusé de réception 027-200071454-20250204-34568-DE-1-1. Date de télétransmission : 05/02/25. Date de réception préfecture : 06/02/25. Date d'affichage : 11/02/25.
--

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Plan de dynamisation commerciale

Soutien au commerce de proximité

Remboursement de 50% de la part intercommunale de la CFE

En avril 2019, dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale de soutien au commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire, Evreux Portes de Normandie a acté son propre plan de dynamisation commerciale.

Ses objectifs sont les suivants :

- ➔ Accompagner à la fois ses commerçants en place ainsi que les artisans disposant d'un point de vente mais également les porteurs de projets « commerçants »
- ➔ Soutenir le maillage commercial dans les espaces ruraux
- ➔ Œuvrer pour le renouveau de ses quartiers prioritaires en périmètre QPV

Une des fiches action de ce plan a pour objet d'apporter un soutien financier équivalent à 50% de la CFE (N-I) de la part intercommunale.

Cette mesure concerne les commerçants de proximité du territoire EPN, hors ensemble commercial au sens de l'article L 752-3 du code du Commerce, qui en effectueront la demande et rempliront les critères d'éligibilité fondés notamment sur :

- Un montant de chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'€ HT ;
- Une surface de vente accessible au public n'excédant pas 300 m², exception faite des activités de restauration traditionnelle et d'hôtellerie, ainsi que des activités sportives et de loisirs, pour lesquelles aucun seuil de surface plafond n'est instauré ;
- Une activité (codes NAF) citée en annexe au règlement intérieur joint.

Par ailleurs, l'ensemble des commerçants des rues Chartraine, Horloge et Grenoble, éligibles à la commission d'indemnisation des commerçants du centre-ville d'Evreux pourront bénéficier du remboursement de 50% de la part intercommunale de la CFE.

Cette mesure est votée chaque année afin d'en définir les modalités d'application. Le soutien financier reste le même qu'en 2024. Les commerçants pourront enregistrer leur demande de remboursement sur une plateforme dédiée, via le site internet d'Evreux Portes de Normandie, du 2 avril 2025 au 30 septembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-1 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 avril 2019 validant le Plan de dynamisation commerciale ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 9 avril 2024 approuvant le règlement intérieur de la commission d'indemnisation des commerçants du centre-ville d'Evreux ;

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **DECIDER** pour l'année 2025, de la continuité de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale
- **VALIDER** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE » annexé à la présente délibération
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

Avis favorable de la commission Attractivité économique (21/01/25)

À L'UNANIMITÉ

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

